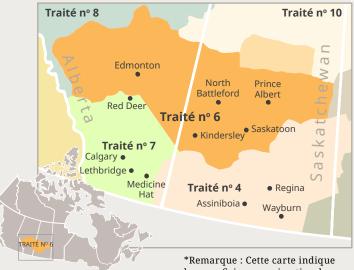


TRAITÉS NUMÉROTÉS EN ALBERTA: LE TRAITÉ Nº 6

Planifier votre parcours d'apprentissage

Qu'est-ce qu'un traité et qui sont les signataires du Traité nº 6?



Adapté d'AANC https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/ DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ htoc_1100100032308_fra.pdf

*Remarque: Cette carte indique la superficie approximative des régions visées par un traité; il n'y a pas consensus entre les détenteurs de droits et les ayants droit au sujet des limites exactes du territoire visé par chaque traité.

PREMIERS PAS



« Le gouvernement du Canada et les différentes instances judiciaires estiment que les traités conclus entre la Couronne et les Autochtones sont des accords solennels stipulant les obligations et les avantages qui échoient aux deux parties, ainsi que les promesses faites par celles-ciⁱ. »

Du point de vue des Premières nations, les traités se fondent sur le principe d'une relation de nation à nation respectueuse et coopérative entre les Premières nations et la Couronne, et ce, au profit des générations actuelles et futures. Les traités énumèrent les droits, avantages et obligations de chaque partie signataire envers l'autre. L'intention de la Couronne était d'obtenir le titre associé aux terres afin d'en disposer à sa guise. Les Premières nations étaient guidées par d'autres valeurs en ce qui concerne la négociation du traité. À leurs yeux, les traités visent le partage des terres et des ressources et non l'abolition du titre foncier. Les visées et dispositions des traités restent en vigueur indéfiniment du fait de la nature sacrée de ces ententesⁱⁱ, qui sont conclues dans le cadre de cérémonies et dont l'esprit et l'intention veulent qu'elles durent « aussi longtemps que brillera le soleil, que poussera l'herbeiii ».







Les traités forment la base de la relation entre les Premières nations et le reste du Canada. Il existe 11 traités numérotés à l'échelle du Canada; les Traités nos 4, 6, 7, 8 et 10 visent le territoire de l'Alberta. Les Premières nations habitant le territoire actuel de l'Alberta étaient préoccupées par la prolifération de maladies telles que la variole et par la disparition du bison en raison de la chasse excessive. Ils estimaient donc que la signature du traité assurerait la survie de leur peuple.

Origines du Traité nº 6

Le Traité nº 6 couvre des parties du centre et de l'ouest des provinces actuelles de l'Alberta et de la Saskatchewan. Signé le 23 aout 1876 à Fort Carlton, puis le 9 septembre 1876 à Fort Pitt en Saskatchewan, ce traité lie la Couronne et les nations Crie, Chipewyan et Stoney. D'autres adhésions (parties signataires) s'ajouteront ailleurs en Saskatchewan et en Alberta, y compris en 1877 à Fort Edmonton et à Blackfoot Crossing, en 1879 à Sounding Lake, ainsi qu'en 1944 et 1950 à Rocky Mountain Houseiv.

Quels droits, obligations et avantages découlent du Traité nº 6?

Du point de vue de la Couronne, la conclusion d'un traité signifiait la cession de vastes parcelles de terre à la Couronne, qui en destinait de petites parcelles à l'établissement de réserves. On avait toutefois promis aux Premières nations signataires du Traité nº 6^v que l'entente assurait un partage équitable de la terre et des ressources s'y trouvant, plutôt

que leur cession définitive à la Couronne. Équipement agricole, animaux d'élevage, rentes, munitions et droits de chasse et de pêche sur leurs territoires traditionnels font tous partie des asotamaakewina (promesses) faites aux Premières nations. La Couronne avait également promis aux signataires du Traité nº 6 d'établir des écoles dans les réserves et de leur fournir une « armoire à médicaments », terme que l'on interprète comme signifiant l'accès aux soins de santé universels. De plus, en réponse aux craintes concernant la perte de sources de nourriture traditionnelles, on garantit des provisions en cas de famine ou d'épidémie.

OUELS PEUPLES DU CENTRE DE L'ALBERTA SONT VISÉS PAR LE TRAITÉ Nº 6?

Le Traité nº 6 touche 17 Premières nations^{vi} du centre de l'Alberta. dont les Denesulines, les Cris, les Sioux nakotas et les Saulteaux.

Les **Denesulines** sont aussi connus sous le nom de Chipewyans, un terme cri faisant référence à leur manière de s'habiller. L'expression Chip-way-yan Enoowuk signifie « ceux qui portent des capuchons pointus ». La Première nation de Cold Lake vii est l'instance dirigeante des peuples dont les membres retracent leurs origines historiques aux différents groupes denesulines visés par le Traité nº 6. Ils occupent la région entourant l'actuelle ville de Cold Lake, située près de la frontière avec la Saskatchewan, dans le nord-est de la province. La création du polygone de tir aérien



Adrian LaChance, originaire de la Première nation crie de James Smith et talentueux membre des Running Thunder Dancers, exécute une danse traditionnelle à Barnett House.



COURTOISIE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA, N° D'ENTRÉE 1964-1-1M

Médaille offerte aux chefs indiens, en commémoration de la signature des Traités nos 3, 4, 5, 6, 7 et 8

de Cold Lake, en 1952, signifie la perte d'une partie importante de ses terres traditionnelles pour la Première nation de Cold Lake. Celleci continue d'ailleurs à défendre ses droits ancestraux.

Les **Cris** ou *Nehiyawak*, terme signifiant « le peuple aux quatre entités » en langue crie, forment la plus importante population autochtone parmi les peuples visés par le Traité nº 6. La chasse et les échanges commerciaux sont à l'origine de la migration vers l'ouest du peuple cri^{viii}. Parmi les nations cries visées par le Traité nº 6, nommons la Première nation d'Alexander, la Nation crie de Beaver Lake, la Nation crie d'Enoch. la Première nation de Frog Lake, la Première nation de Heart Lake, la Nation crie de Kehewin, la Nation crie de Saddle Lake, la Première nation Sunchild et la Nation crie de Whitefish/Goodfish. Le gouvernement considérait que la bande de Sharphead avait renoncé à ses droitsix. Quant aux bandes Papaschase^x et Pakan^{xi}, elles furent fortement influencées et contraintes de céder leurs titres fonciersxii. La bande Michel^{xiii} demeure le seul groupe au Canada à avoir fait l'objet d'un affranchissement de masse obligatoire. La Nation crie de Samson, la Nation crie d'Ermineskin, la tribu Louis Bull et la Première nation de Montana forment les quatre nations de Maskwacis. Traditionnellement, le peuple cri se rassemblait dans la région des Bear Hills, ou Maskwacisihk, pour des raisons sociales et spirituelles.

Les **Sioux nakotas** portent aussi le nom de Stoney, une référence à la coutume selon laquelle ils préparent de la nourriture à l'aide de pierres chauffées; le mot « pierre » se dit asini en langue crie, et *pwaatak* dans la langue des Sioux. Les Français l'ont transcrit Assiniboine. D'ailleurs, on les appelle Assiniboines dans certaines parties du Canada. Les Sioux nakotas font partie des nations distinctes de trois différents groupes : les Dakotas, les Lakotas et les Nakotas. Les Sioux nakotas ont formé une alliance avec les Cris. La Nation Sioux des Nakotas d'Alexisxiv se situe près du lac Wakamne, Manto Sahkahikan (cri) ou Lac Ste. Anne, considéré comme un lac sacré. Ce lac demeure un centre spirituel durant le pèlerinage annuel au Lac Ste. Anne. Des réserves ont aussi été créées près de Hinton et de Whitecourt, sur leurs territoires de chasse traditionnels.

Saulteaux La Première nation d'O'Chiesexv se trouve près de Rocky Mountain House; les Cris et les Saulteaux sont les ancêtres de ses membres actuels. La Première nation d'O'Chiese fut la dernière à signer une adhésion au Traité nº 6, en 1950. Plusieurs hypothèses ont été avancées concernant les origines des Saulteaux de la nation d'O'Chiese; selon leurs propres documents historiques, ils proviendraient de différentes régions. Certains affirment que ce sont leurs activités de piégeage qui les ont poussés à migrer vers l'ouest. Les Ojibwas des Plaines, ou Anishinaabe, qui se sont déplacés vers l'ouest portent le nom de Saulteaux, terme français signifiant « gens des rapides ». La plupart des membres du peuple Anishinabek vivent dans les régions centrales du Canada.

PROCHAINS PAS



« Les traités forment la base de la relation entre les Premières nations et le reste du Canada. »

-Bureau du Commissaire aux traités de la Saskatchewan

La réconciliation implique de comprendre le passé et de travailler ensemble pour bâtir un nouvel avenir. L'expression « nous sommes tous visés par un traité » signifie que nous avons tous des droits et des obligations à l'égard de ces terres et les uns envers les autres.

De nombreuses écoles prennent conscience du fait que « nous sommes tous visés par un traité » et choisissent de reconnaitre l'existence d'un traité visant les terres sur lesquelles elles se trouvent. De plus, les écoles encouragent le développement de relations avec les peuples et les communautés autochtones, ce qui constitue une balise importante sur la voie de la réconciliation.

Poursuivre votre parcours d'apprentissage

i)	Que signifie l'expression « nous sommes tous visés par un traité »? Les personnes visées par le Traité nº 6 en retirent-elles toutes les mêmes avantages?
ii)	De nos jours, quelle incidence peuvent avoir les
	différentes perspectives des parties concernées sur leur façon d'interpréter les dispositions des traités?

RÉFÉRENCES

- Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), Les traités conclus avec les Autochtones au Canada, http://www.aadncaandc.gc.ca/fra/1100100032291/1100100032292
- AANC, Rapport de recherches sur les traités Traité No. 6 (1876), http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100028706/1100 100028708
- Alexander Morris, The Treaties of Canada with the Indians of Manitoba and the North-West Territories: Including the Negotiations on Which They Were Based, and Other Information Relating Thereto (Toronto: Willing & Williamson, 1880).
- iv) Encyclopédie canadienne, Traité nº 6, http:// encyclopediecanadienne.ca/fr/article/treaty-6/
- AANC, Rapport de recherches sur les traités Traité No. 6 (1876), http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100028706/1100100028708
- the Confederacy of Treaty Six First Nations, Treaty 6 Member Nations, http://treatysix.org/member_nations.html
- vii) Cold Lake First Nations, About Us, https://clfns.com/about-us/
- viii) Encyclopédie canadienne, Cri, http:// encyclopediecanadienne.ca/fr/article/cris/
- ix) APTN National News, Remains of 28 First Nations people reburied after nearly 50 years in storage, http://aptnnews .ca/2014/10/20/first-nation-remains-reburied-nearly-50-years-
- https://www.fortedmontonpark.ca/1885-street/chiefpapaschase-edmontonian-in-the-spotlight-pt-2/
- http://www.saddlelake.ca/noflash/?page_id=222
- xii) https://www.theglobeandmail.com/news/national/25-billionedmonton-land-claim-proceeding-to-trial/article4113817/
- xiii) Michel First Nation, http://www.michelfirstnation.com/
- xiv) Alexis Nakota Sioux Nation, Heritage & History, http://www .alexisnakotasioux.com/my-community/our-heritage-history
- xv) O'Chiese First Nation, History, http://www.ochiese.ca/History

Pierres d'assise est une publication de l'Alberta Teachers' Association réalisée dans le cadre du projet éducatif Walking Together, une initiative visant à appuyer les enseignants certifiés dans leur parcours d'apprentissage afin de répondre aux exigences de la Norme de qualité pour l'enseignement concernant les connaissances fondamentales relatives aux Premières nations, aux Métis et aux Inuits.

Les responsables du projet Walking Together tiennent à souligner la contribution d'ainés et d'autres membres de collectivités des Premières nations, métisses et inuites établies en Alberta au développement de ces ressources.

Visitez le www.teachers.ab.ca, où vous trouverez d'autres ressources et renseignements au sujet du projet Walking Together.

www**.teachers**.ab.ca

(iii) walkingtogetherata (iii) @ATAindigenous





